

A photograph showing a young woman with long brown hair, wearing a white t-shirt and a dark apron, smiling warmly at the camera. She is positioned behind a coffee machine, with her hands near the dispensing area. To her right, a man with glasses and a beard, also wearing a white shirt and a dark apron, looks down at something in his hands. The background is slightly blurred, showing what appears to be a coffee shop interior.

charte

Obiz[®] Confiance

La présente charte définit les règles d'usage du réseau pour garantir à chacun de ses utilisateurs le plus haut niveau de service et en assurer la pérennité.

1. Les bénéficiaires Obiz® doivent profiter d'une offre exceptionnelle tout en profitant des conditions habituelles.

Les bénéficiaires Obiz® possèdent une carte ou une attestation téléchargeables dans l'espace Mon Compte de leur club avantages, logotées Obiz®.

Tout au long de sa présence sur nos plateformes, le Obiz Partner® a obligation de concéder une offre exceptionnelle sur au moins une de leurs activités aux bénéficiaires. Cette offre est visible sur la fiche Obiz Partner® mise en ligne pour valoriser son activité/enseigne (après modération par l'équipe Partenariat).

Le Obiz Partner® s'engage à réservier aux bénéficiaires Obiz®, des conditions d'accueil et de service client identiques à celles des clients plein tarif pour la même prestation.

Le Obiz Partner® s'engage à appliquer l'offre convenue avec Obiz® exclusivement aux bénéficiaires des clubs avantages Obiz®. Pour ce faire, il se réserve le droit de demander un justificatif Obiz® (carte, application ou attestation). En cas de doute, il s'engage à consulter Obiz®. L'acceptation de carte périmée est un motif d'exclusion du réseau.



2. Les prix pratiqués sur Obiz® doivent être sincères et transparents.

Le Obiz Partner® s'engage à avoir une cohérence entre les tarifs qu'il pratique au quotidien et les prix de référence qu'il utilise pour ses offres au sein des clubs avantages gérés par Obiz®.

Il est entendu que la grille de prix tarifaire "plein tarif" servant à calculer les offres est celle de l'enseigne partenaire à la date de présence sur le réseau Obiz®. Par grille tarifaire, on entend tout document papier ou numérique, site internet édité par la structure pour communiquer ses tarifs au grand public. Les offres formulées doivent être claires et compréhensibles.

L'offre réservée au bénéficiaire est celle figurant sur le site au moment de la prise de contact directe entre le Obiz Partner® et le bénéficiaire.

3. Le Obiz Partner® reste maître et responsable du contenu de sa page, de son offre et de sa fréquentation.

Les offres proposées par le Obiz Partner® ne l'engagent pas sur la durée : il peut moduler le contenu et la valeur de ses offres tout au long du contrat.

Pour le Obiz Partner® d'influence locale/régionale : en accédant à son espace dédié.

Pour le Obiz Partner® d'influence nationale : en contactant l'équipe Partenariat.

Le Obiz Partner® peut à tout moment demander la prévisualisation de sa page, de son offre et de toute autre communication faite par Obiz®.

4. Chaque Obiz Partner® est dépositaire de l'image du réseau.

Le principe d'Obiz® lie étroitement l'image du site avec celle de ses partenaires. Chaque Obiz Partner® est donc invité à respecter une stricte neutralité religieuse, politique ou philosophique dans son activité.

De même, en raison de sa grande audience, aucune activité au contenu susceptible de choquer de jeunes publics ne pourra être mise en avant sur les plateformes Obiz®. Il en va de même pour celle qui ne se pratiquerait pas dans un cadre légal.

Obiz® s'inscrit pleinement dans la lutte contre les dérives sectaires. A ce titre, elle observe avec attention les préconisations de la MIVILUDES en la matière et peut décider unilatéralement de mettre un terme à un partenariat pouvant porter atteinte au réseau.

5. L'équipe Partenariat d'Obiz® est le garant de la réputation du réseau et donc de celles des partenaires qui y sont présents. Elle veille donc au respect des règles éthiques et commerciales précédemment citées et ceci dans l'intérêt général de l'ensemble des partenaires.

En cas de besoin, il peut prendre contact directement avec le partenaire avant de permettre la publication d'une offre particulière.

Sans en modifier le sens, il a la liberté d'apporter des modifications de forme mineure (syntaxe, orthographe...) aux publications sans avoir à en avertir le Obiz Partner®. En particulier, il peut réduire le montant de la réduction réservée mais ne peut l'augmenter.

Tout manquement grave ou récurrent aux principes cités dans cette charte, ou tout refus de l'appliquer, peut donner lieu à l'exclusion définitive du service sans aucune rétrocession au titre d'un quelconque préjudice.

La présente charte peut être modifiée suite à un événement particulier. Obiz® s'engage alors à en avertir l'ensemble de ses signataires qui pourront, en cas de désaccord, se retirer librement du service.



6. Dans l'intérêt des parties prenantes, le Obiz Partner® et Obiz® s'accordent pour la mise en commun de leur communication. Cependant, les entités restent juridiquement indépendantes.

Le Obiz Partner® met à disposition d'Obiz® tous les éléments de communication nécessaires et en valide le rendu avant sa mise en ligne.

L'offre, le logo ainsi que les images utilisées dans le cadre du référencement ou sur le site du partenaire peuvent être repris sur d'autres supports (newsletters, catalogue print, slider...). Dans ce cas, et si demandé par le Obiz Partner®, un BAT lui est soumis pour validation.

7. La présence sur le réseau implique une adhésion pleine et entière aux principes de cette charte et aux intérêts d'Obiz®.

Obiz® procède à des contrôles de l'application de cette charte par un principe de client mystère online et offline pour contrôler que les normes d'accueil et de vérification des bénéficiaires sont bien respectées.



41 Quai Fulchiron - 69005 LYON

04 69 55 46 59

<https://obiz.fr> - partenaire@obiz.fr